



Commission Départementale du Statut de l'Éducateur

PROCÈS VERBAL du 18 mai 2026

Président de séance : Jean-Paul PEYRIN (CD)

Secrétaire de séance : Gérard VIVES (CD)

Présents : Daniel LOUIS

Absents excusés : Dominique DA ROCHA (CD) - José QUEIROS ARAUJO - Abdelhak RAJI (CD)

Rôle et mission de la Commission :

La Commission Départementale du Statut de l'Éducateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux Règlements Sportifs Généraux (R.S.G.) Article 11.3.

La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 77. Pour toute situation non conforme aux R.S.G., la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matches, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article.

A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »

La Commission demande que les Educateurs désignés pour l'encadrement des équipes, soient obligatoirement inscrits sur les feuilles de matchs où ils sont présents, en tant qu'Éducateur Principale et non dans un autre rôle (Dirigeant, Délégué, Arbitre central, Arbitre assistant, etc...).

La Commission prend note des différentes modifications des clubs concernant leurs éducateurs en charge des équipes à obligation. Elle constate avec regret que certains clubs omettent de mettre en copie, lors de leur courriel au Service Technique de la Ligue, notre Service Administratif du District afin que celui-ci en informe cette Commission. Elle constate également que certains clubs envoient leur courriel de modification au Secrétariat du District sans en informer en même temps le Service Technique de la Ligue.

**Examen des feuilles de matchs du 09 mars 2026 au 17 mai 2026 inclus,
pour la Division 1 du District de Seine et Marne dans les catégories Seniors, U18, U16 et U14.**

SENIORS D1 - diplôme demandé : CFI Seniors, CFF3 ou Animateur Seniors

Combs la Ville CA :

Absence de l'Educateur désigné, M. Clément MERRIEN,

- sur le match du 10/05 n°53540464, remplacé par M. Beurs MPAKA SITUATALA (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 17/05 n°53540472, remplacé par M. Cristofer PEZZALI (CCFI U6-U9), non titulaire du diplôme requis.

Le Mée Sports 2 :

Absence de l'Educateur désigné, M. Jonathan VANON,

- sur le match du 10/05 n°53540466, remplacé par M. Alexandre KRZEMINSKI (BMF), titulaire du diplôme requis.

Lognes US :

Absence de l'Educateur désigné, M. Christopher BAPTISTA,

- sur le match du 29/03 n°53540458, remplacé par M. Ilyes MEZIANE (BMF), titulaire du diplôme requis.

Pays Fontainebleau :

Absence de l'Educateur désigné, M. Maxime AMESSIS,

- sur le match du 17/05 n°53540469, remplacé par M. Jonathan CABREIRA (CCFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.

Servon FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Kevin LEMARIE,

- sur le match du 10/05 n°53540468, remplacé par M. Vincent DUPRE (sans), non titulaire du diplôme requis.

U18 D1 - diplôme demandé : CFI U14-U19, CFF3 ou Initiateur 2

Bussy St Georges FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Mohammed BOUTA,

- sur le match du 17/05 n°53549284, remplacé par M. Mehdi DIEFFAL (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.

Cesson Vsd ES :

Absence de l'Educateur désigné, M. Cédric GUILLOSO,

- sur le match du 12/04 n°53549957, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc.

L'Educateur désigné étant inscrit en tant qu'Arbitre Assistant sur cette rencontre.

- sur le match du 10/05 n°53549963, remplacé par M. Tony HAMOUD (sans), non titulaire du diplôme requis.

L'Educateur désigné étant inscrit en tant qu'Arbitre Assistant sur cette rencontre.

Pays Fontainebleau :

Absence de l'Educateur désigné, M. Samuel BEAUMONT,

- sur le match du 05/04 n°53549939, remplacé par M. Bertrand GUIRAND (CCFI U10-U13), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 03/05 n°53549949, remplacé par M. David SEMBO (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 15/03 n°53549250, remplacé par M. Maxime AMESSIS (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 22/03 n°53549253, remplacé par M. Maxime AMESSIS (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 12/04 n°53549958, remplacé par M. David SEMBO (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 10/05 n°53549277, remplacé par M. David SEMBO (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 17/05 n°53549285, remplacé par M. Alexandre MARTINS (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Pays Fontainebleau de lui indiquer, par retour de courriel avant le mardi 26 mai 2026 midi dernier délai, les raisons de ces changements d'éducateur.

Savigny le Temple FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Samir LAOUEJ,

- sur le match du 29/03 n°53549962, remplacé par M. Youness NIZAR (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

Vaires Ent. Et C. US :

Absence de l'Educateur désigné, M. Jeff SANON,

- sur le match du 22/03 n°53549955, remplacé par M. Jason CHAUVILLIER (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 12/04 n°53549260, remplacé par M. Jason CHAUVILLIER (BMF), titulaire du diplôme requis.

U16 D1 - diplôme demandé : CFI U14-U19, CFF3 ou Initiateur 2

Cesson VSD ES :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Omar ALLAOUI,

- sur le match du 15/03 n°53549912, remplacé par M. Jérémy MPOLO BOKOTE (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 29/03 n°53549920, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc.
- sur le match du 17/05 n°53549923, remplacé par M. Jackson Junior AHYEE (CCFI U6-U9), non titulaire du diplôme requis.

Val d'Europe FC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Alexandre MATIGNON,

- sur le match du 17/05 n°53549922, remplacé par M. Quentin HOUET (BMF), titulaire du diplôme requis.

Villeparisis USM :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Salif Idriss DEMBELE,

- sur le match du 10/05 n°53549501, remplacé par M. Malam DJOCO (BMF), titulaire du diplôme requis.
- Sur le match du 17/05 n°53549504, remplacé par M. Diogo AREIA (sans), non titulaire du diplôme requis.

U14 D1 - diplôme demandé : CFI U14-U19, CFF2 ou Initiateur 2

Briard SC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Petit NSANKETE NSELE,

- sur le match du 11/04 n°53622674, remplacé par M. Matteo JARRY (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.

Chelles AS :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Stéphane BOUKA FEIGANAZOUI,

- sur le match du 11/04 n°53622679, remplacé par M. Kelyane ZOLA (sans), non titulaire du diplôme requis.

Dammarie les Lys FC :

Aucun éducateur désigné depuis le début de saison sur cette équipe, malgré la relance de la Commission Départementale suite au mail du club en date du 24 mars 2026 et à la recommandation de cette même Commission Départementale sur son PV du 29 mars 2026,

- sur le match du 14/03 n°53622658, présence de M. Dimitri MAVINDI (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 21/03 n°53622663, présence de M. Dimitri MAVINDI (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 28/03 n°53622671, présence de M. Dimitri MAVINDI (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/04 n°53622676, présence de M. Dimitri MAVINDI (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 25/04 n°53622682, présence de M. Dimitri MAVINDI (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 18/04 n°53622689, présence de M. Dimitri MAVINDI (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 09/05 n°53622693, présence de M. Dimitri MAVINDI (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 16/05 n°53622702, présence de M. Dimitri MAVINDI (BMF), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Dammarie les Lys FC de lui indiquer, par retour de courriel avant le mardi 26 mai 2026 midi dernier délai, les raisons pour lesquelles celui-ci n'a pas fait le nécessaire pour se mettre à jour sur la désignation de l'éducateur pour cette équipe de U14 D1.

Le Mée Sports :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Bakary DIBANE,

- sur le match du 14/03 n°53622656, secondé par M. Samy MEDINA (BMF), titulaire du diplôme requis. L'Éducateur désigné étant inscrit en tant qu'Arbitre Assistant sur cette rencontre.
- sur le match du 25/04 n°53622678, secondé par M. Samy MEDINA (BMF), titulaire du diplôme requis. L'Éducateur désigné étant inscrit en tant que Délégué sur cette rencontre.
- sur le match du 18/04 n°53622689, secondé par M. Samy MEDINA (BMF), titulaire du diplôme requis. L'Éducateur désigné étant inscrit en tant qu'Arbitre Assistant sur cette rencontre.
- sur le match du 16/05 n°53622700, secondé par M. Samy MEDINA (BMF), titulaire du diplôme requis. L'Éducateur désigné étant inscrit en tant qu'Arbitre Assistant sur cette rencontre.

Mitry Compans Goëilly :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Arnaud LUNEKO,

- sur le match du 11/04 n°53622675, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc. L'Éducateur désigné étant inscrit en tant qu'Arbitre Assistant sur cette rencontre.

Vaires 77 US 2 :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Doury Clifton YABALA,

- sur le match du 02/05 n°53622653, remplacé par M. Loïc BRAIBANT (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/04 n°53622679, remplacé par M. Loïc BRAIBANT (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 18/04 n°53622690, remplacé par M. Thomas PAPEGAEY (CCFI U10-U13), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 09/05 n°53622693, remplacé par M. Loïc BRAIBANT (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 16/05 n°53622701, remplacé par M. Enagnon AHOUANSON (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Vaires 77 US de lui indiquer, par retour de courriel avant le mardi 26 mai 2026 midi dernier délai, les raisons de ces changements d'éducateur.

***Le Président de Séance
Jean-Paul PEYRIN***

***Le Secrétaire de Séance
Gérard VIVES***